

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOÏPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : André BERNOS à Jean-Pierre TERUEL
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET
Patrick MAUNAS à Paule BERGES
Pierre-Félix CAUHAPE à Daniel LACRAMPE
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY
Christophe GUERY à Michel ADAM

Suppléants : Pierre MIQUEU-LAHORGUE suppléant de Claude LACOUR
Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Michel LAUGA
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 171109-08c-FIN

BUDGET ANNEXE REGIE DU SOMPORT : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le 17 NOV. 2017

SOUS-PREFECTURE
OLRON St MARIE

Le Président explique la nécessité de :

- procéder au rattrapage des amortissements par opération d'ordre non budgétaire,

- respecter la délibération du 26 septembre 2017 fixant les durées d'amortissement, par application à la valeur brute d'acquisition des biens restant à amortir après actualisation de l'inventaire.

Pour information, le Budget prévisionnel prévoyait une dotation d'amortissement aux articles 6811(042)/28182(040) de : 41 623 € cependant la dotation 2017 doit être de : 58 502 €

Il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 042 Op d'ordre de transfert entre sections
6811 : « Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp » :

+16 879 €

Recettes

Chapitre 70 Produits des services, du domaine
70382 : « Redevance de ski de fond » :

+1 831 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels

7788 : « Produits exceptionnels divers » :

+15 048 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 23 Immobilisation en cours
Opération n° 60 AMENAGEMENT ESPACE SOMPORT
2313 - 60 « Aménagement Espace Somport » :

+16 879 €

Recettes

Chapitre 040 Op d'ordre de transfert entre sections
28182 : « Matériel de transport » :

+16 879 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **VOTE** la Décision Modificative n°1 correspondante

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures



Le Président

REÇU

Le 17 NOV. 2017
Daniel LACRAMPE

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE